

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 juin 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Loïc BARAT - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Dominique TIAN - Jacques BESNAÏNOU représenté par Marcel MAUNIER - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Jérôme ORGEAS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Jean-Claude DELAGE représenté par Gérard CHENOZ - Nouriat DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - José GONZALEZ représenté par Yves BEAUVAL - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Mireille BALOCCO - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marc LOPEZ - Bernard MARANDAT représenté par Jocelyne TRANI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Xavier MERY représenté par Jean MONTAGNAC - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Solange BIAGGI - Marie MUSTACHIA représentée par Jeanne MARTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Dany LAMY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Julien RAVIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Martine RENAUD représentée par Marie-France DROPY OURET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Isabelle SAVON représentée par Kheïra ZENAFI - Jean-Louis TIXIER représenté par Régine GOURDIN - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Josette VENTRE représentée par Michèle EMERY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Virginie MONNET-CORTI - Christyane PAUL - Marine PUSTORINO-DURAND - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 037-080/16/CT

**■ Avis sur le rapport du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :
Approbation de la création de l'opération d'aménagement ZAC Caillols - U400 et
affectation de l'autorisation de programme
DGDU 16/14618/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire émet alors un avis dans le délai fixé par le Président du Conseil de la Métropole, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la métropole.

La délibération d'approbation de la création de l'opération d'aménagement « ZAC Caillols – U400 » et affectation de l'autorisation de programme satisfait aux conditions de l'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Territoire est donc saisi pour avis du projet de délibération d'approbation de la création de l'opération d'aménagement « ZAC Caillols – U400 » et affectation de l'autorisation de programme.

Présentation du rapport :

Depuis 2013, une étude urbaine est menée par la Ville de Marseille sur un territoire correspondant essentiellement à la ZAC des Caillols afin de statuer sur le devenir de l'emplacement réservé pour la voie U400 et des importantes réserves foncières, constituées pour cet ouvrage, principalement dans les années 70-90.

La U400, devait à l'origine, relier l'A50 à la L2, sous la forme d'un Boulevard Urbain Multimodal à deux fois deux voies avec un transport en commun en site propre.

Finalement le tramway a été réalisé sur l'avenue William Booth et il est apparu que la U400 ne correspondait plus aux besoins, eu égard notamment à son coût ainsi qu'à son impact sur la circulation et le paysage.

Un projet d'aménagement global a ainsi été étudié, en tenant compte du potentiel des réserves foncières, dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement urbain du quartier et de renforcer la centralité vers le terminus du tramway et le supermarché Casino.

Les principaux axes et objectifs du programme d'aménagement, portant sur un territoire d'environ 40 hectares, sont les suivants :

- La suppression de la U400, prévue selon un tracé linéaire à vocation de Boulevard Urbain Multimodal, au profit d'un maillage viaire s'appuyant sur les voies existantes et créant des voies nouvelles à vocation de desserte locale
- La construction d'au moins 1 000 logements
- Des propositions d'équipements publics qui visent à répondre aux besoins mais aussi à renforcer la centralité et la densité autour du supermarché Casino et vers le terminus du tramway (zone de bonne desserte), mais dont la programmation reste à affiner et confirmer

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

- Le maintien d'une forte présence végétale qui correspond à l'ambiance paysagère actuelle et constitue un atout à valoriser malgré le développement de l'urbanisation et pour la qualité du cadre urbain avec l'aménagement de 5 hectares d'espaces verts
- La création d'espaces publics, améliorant la lisibilité et la qualité de l'espace urbain

La Ville de Marseille est déjà propriétaire de nombreux terrains acquis dans le cadre de la réservation pour la U400 ou reliquats de la ZAC des Caillols. Cependant, le bilan financier prévisionnel du projet présente un déficit d'environ 7 millions d'euros.

Ce bilan intègre les recettes de cessions foncières, et les dépenses d'acquisitions foncières, de travaux de voiries, d'espaces verts et d'espaces publics. Il n'intègre pas le coût des autres équipements publics (extension si nécessaire des écoles du périmètre, parking relais du TCSP, équipement social, bibliothèque ...).

Ce projet pourrait passer en phase opérationnelle au travers d'une opération d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme dont la définition et la réalisation relèvent de la compétence de la Métropole.

Afin de permettre la réalisation de cette opération d'aménagement, il convient de procéder à la création et l'affectation de l'opération « ZAC Caillols – U400 » d'un montant de 15 000 000 euros.

C'est l'objet du projet de délibération soumis au Conseil de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5218-1 et suivants ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du 23 mars 2016 du Conseil de Territoire Marseille Provence procédant à l'élection du Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole ;
- Le projet de délibération d'approbation de la création de l'opération d'aménagement « ZAC Caillols – U400 » et affectation de l'autorisation de programme.

CONSIDERANT

- Que le Conseil de la Métropole envisage d'adopter une délibération portant sur l'approbation de la création de l'opération d'aménagement « ZAC Caillols – U400 » et affectation de l'autorisation de programme ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit émettre un avis sur le projet de délibération portant sur l'approbation de la création de l'opération d'aménagement « ZAC Caillols – U400 » et affectation de l'autorisation de programme.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable sur le projet de délibération portant sur l'approbation de la création de l'opération d'aménagement « ZAC Caillols – U400 » et l'affectation de l'autorisation de programme.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à l'exécution de la présente délibération.

Présents	119
Représentés	35
Voix Pour	132
Voix Contre	22
Abstentions	0

Adoptée

Ont voté contre :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Jacques BESNAÏNOU - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO- Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Marie MUSTACHIA - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI - Yann FARINA

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches du Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 24 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016